

THÉÂTRE. Vrai-faux procès au TNP : Hamlet passe devant les Assises !

Théâtre. Le jury, désigné parmi le public, décidera de l'inculpation ou de l'acquittement du héros de Shakespeare. Avec de vrais avocats et de vrais juges sur scène, chaque soir différents.



8+1

Votre vote :

« Le dossier d'accusation est succinct ! Il n'y a aucun élément sur le mobile et encore moins sur les raisons de la haine entre l'accusé et la victime. En l'état, la thèse de l'homicide involontaire est peu crédible », plaide Charlotte Million, avocat général dans le procès qui se déroulera tous les soirs au TNP. L'accusé ? Hamlet. La victime ? Polonius, le père d'Ophélie, la plaignante. Seul témoin cité à la barre, Gertrude, la mère d'Hamlet.

Trois acteurs rompus à l'improvisation, mais six professionnels de justice qui se partageront les rôles de président, avocat général, avocats de la défense et de la partie civile, huissier et expert psychiatre pour le vrai-faux procès de l'une des figures tutélaires du théâtre, celle d'Hamlet, d'après Shakespeare. Onze représentations, avec chaque fois six intervenants professionnels différents, séduits par la proposition que, à la demande de l'équipe du TNP de Villeurbanne, Me Bertrand Sayn leur a faite, l'été dernier.

Me Philippe Genin, a rendez-vous avec « sa cliente », deux heures avant la représentation, pour peaufiner sa ligne d'accusation. « Chacun d'entre nous a la liberté d'orienter sa plaidoirie. Pour moi, et pour sauver Ophélie de la folie et du suicide, Hamlet doit être déclaré coupable ». Me Henri Parado plaidera le 27 novembre. « Sur la base du dossier d'instruction qui comprend les procès-verbaux d'enquête, le rapport d'autopsie, des photos de la scène de crime, le PV de la première comparution, je plaiderai la préméditation ». Ève Becache, expert psychiatre auprès de la cour d'appel, devra se conformer aux éléments que lui ont remis Yan Duyvendak et Roger Bernat, les deux metteurs en scène de « Please continue (Hamlet) ». Un texte qu'elle va porter « en le teintant de mon expérience professionnelle pour rendre intelligible aux jurés choisis parmi le public les données techniques du dossier d'instruction ». Face à eux, l'avocat de la défense aura fort à faire. Me Yves Sauvayre, qui se réjouit de démonter les ressorts de la justice dans un cadre théâtral, reconnaît que son dossier est compliqué. « Je plaiderai ce que me demandera mon client. Encore faut-il ne pas plaider l'implaidable, lui faire comprendre où est son intérêt. Sur ce point, il y a matière à le faire, en sortant du factuel pour éviter de focaliser sur la culpabilité d'Hamlet ». Qu'il se rassure, sur une centaine de procès (le spectacle tourne depuis trois ans), Hamlet a été acquitté 41 fois. À Zurich, il a même bénéficié de dommages et intérêt. Et le théâtre dans tout cela ? Les metteurs en scène s'en remettent aux présidents. Vice-président du tribunal de grande instance de Lyon, Jean-Louis Cor fait partie de ceux qui animeront les débats, avec sérieux. « Il m'arrive de plaisanter pendant l'audience. Ici, pas question. Il faut respecter le caractère pédagogique de l'acte judiciaire. »

Du 19 au 30 novembre, TNP, place Lazare-Goujon

à Villeurbanne. Prix : 13 à 24 €.

Tél. 04 78 03 30 00.

www.tnp-villeurbanne.com

Antonio Mafra